

le gouvernement n'aura même pas à la payer avec des deniers publics. Il confisquera rétroactivement, pour ainsi dire, une propriété qui ne lui appartient pas. En somme, il ne l'aura pas payée.

Une voix: Pourquoi essayez-vous de gagner du temps?

M. McKnight: J'entends marmonner quelqu'un du croupion de gauche en face.

Une voix: Le petit croupion rouge.

M. McKnight: J'ai des choses à dire que comprendront bien des députés du NPD. Je veux parler du mouvement coopératif. Je viens de la Saskatchewan. Je suis fier du mouvement coopératif dans ma province. Ce qui cloche dans le mouvement coopératif, c'est que les gens le croient associé au Nouveau parti démocratique. Voilà l'ennui. On les associe à tort. Je vois un de mes collègues d'en face qui vient de l'Ontario. Le mouvement coopératif est fort en Ontario, mais il n'y est pas associé au Nouveau parti démocratique.

M. Waddell: Oui, il l'est.

M. McKnight: Nous avons l'occasion de former une coopérative canadienne, comme l'avait proposé le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) dans son budget. Il avait offert aux Canadiens l'occasion d'acheter des actions de Petro-Canada. Nous avons dit que nous aiderions les gens à acquérir des actions de Petro-Canada, que l'on constituerait une coopérative dont les Canadiens seraient les propriétaires, mais les députés néo-démocrates ont voté contre la proposition.

● (2040)

La seule chose qui différencie une coopérative d'une compagnie comme celle que nous avons, c'est que vous et moi, en tant qu'actionnaires, ne pouvons siéger au conseil d'administration ni contrôler le ministre responsable de Petro-Canada, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) à la Chambre des communes. Nous ne pouvons contrôler un gouvernement qui prétend ouvrir une fenêtre sur le monde de l'industrie pétrolière, un gouvernement qui va établir les règles et inspirer suffisamment confiance en notre pays pour que la population investisse son argent et que lui soit l'arbitre. Le gouvernement dit qu'il sera honnête. Imaginez-vous, il va voler 25 p. cent des biens des compagnies, mais par-dessus le marché, il va avoir un conseiller auprès de l'arbitre, et ce sera le ministre, un joueur de Petro-Canada. Quiconque s'y connaît en sport sait qu'on ne peut pas jouer et faire l'arbitre en même temps. C'est pourtant ce que fait le gouvernement avec M. Phelps.

Pour ce qui est des 25 p. cent, cela peut être le fruit d'un conseil donné par un employé de Petro-Canada au ministre. Ne vous demandez pas pourquoi les sociétés qui œuvrent dans le domaine de l'énergie hésitent quelque peu à échanger des renseignements avec le gouvernement. Petro-Canada, désormais l'un de leurs plus importants concurrents, a un employé derrière le ministre qui établit les règles du jeu. C'est incroyable!

On a prié le ministre de renseigner la Chambre sur l'accord conclu avec M. Phelps pour son entrée au service de Petro-Canada le 16 juin 1980, pour ensuite être détaché auprès du personnel politique du ministre le même jour. Voilà un emploi de longue durée au service de Petro-Canada. Il ne travaille pas encore pour Petro-Canada, mais la société lui verse un supplé-

Pétrole et gaz du Canada—Loi

ment pour arrondir le traitement moyen du fonctionnaire qui est de \$35,000. La société lui accorde deux hypothèques sans intérêt de l'ordre de \$35,000 pour acheter sa maison à Ottawa. Parlant de conflit d'intérêts, le ministre a été prié d'expliquer à la Chambre la nomination de M. Phelps au poste d'adjoint de direction du ministre. Il a répondu qu'il n'y avait rien d'étrange là-dedans, que c'était quelque chose qui se faisait tout le temps.

Une voix: C'est toujours comme cela qu'ils agissent.

M. McKnight: Mon collègue le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) dit qu'ils le font constamment. Cela est peut-être vrai, mais c'est un des rares cas dont nous ayons connaissance. Le ministre dit que cela est fréquent dans le programme d'échange des cadres. L'accord Phelps n'a rien à voir avec le programme qui permet aux cadres de l'industrie de changer de place provisoirement avec ceux de la Fonction publique. Il n'est pas fonctionnaire et le programme d'échange, comme cela est normal, ne s'applique pas au personnel du Cabinet politique des ministres.

L'acquisition d'un intérêt de 25 p. 100 à effet rétroactif est déjà assez regrettable. Le gouvernement a présenté une politique qui va probablement enlever des millions de dollars à des sociétés qui sont venues investir ici en toute bonne foi. Quiconque est en pleine possession de ses facultés n'oserait prétendre que nous aurions pu mettre en valeur nos ressources énergétiques ou développer notre pays pour lui faire connaître l'état d'avancement que l'on sait, si nous n'avions pas eu d'investissements étrangers. Il n'y a rien à redire aux investissements étrangers, pas plus qu'aux investissements canadiens au pays. Cependant, si l'on veut changer les règles, ce n'est pas au milieu de la partie qu'il faut le faire.

Une voix: Oh?

M. McKnight: Il est admis que les gouvernements ne doivent pas changer les règles au milieu de la partie. Or, dans ma province de Saskatchewan cela se pratique couramment. On en voit le résultat en Saskatchewan dans le nombre de forages pratiqués et dans le nombre de découvertes de gaz naturel, mais cela c'est une autre histoire.

Permettez-moi de citer l'exemple d'Hibernia développé par Chevron. Petro-Canada a déjà acquis, par application de la loi, une part de 25 p. 100 dans ce champ. Avec ce bill, la Couronne se réserve une redevance de 10 p. 100 assortie d'une augmentation progressive de 40 p. 100. Ces redevances outre la taxe fédérale de 8 p. 100 sur les recettes pétrolières, assurent au gouvernement un rendement plus qu'honnête des investissements publics dans Hibernia, une juste part de ses recettes. D'autres recettes seraient également tirées de l'exploitation de cette découverte, sans la spoliation pure et simple que pratique le gouvernement au détriment de la société en s'attribuant un intérêt supplémentaire de 25 p. 100. Avec un système de ce genre, il est plus que difficile, il est vraiment impossible de continuer à prospecter le pétrole et le gaz dans les régions neuves.

Au début, la société ignorait si elle ferait une découverte et si elle pourrait payer un dividende aux investisseurs qui avaient eu confiance dans sa direction. Le gouvernement réclame des dividendes au nom du public canadien. Je crois que les sociétés ont également besoin de toucher un dividende sur leurs investissements. Je rappelle à mes collègues néo-démocrates qu'il en